



Doc. 13866
28 septembre 2015

Après Dublin: le besoin urgent d'un véritable système européen d'asile

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11.3 par le texte suivant :

« que l'on s'écarte du Règlement de Dublin actuel et augmente le partage de la charge que représente l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés entre les Etats membres, notamment grâce à des programmes de réinstallation qui tiennent pleinement compte des liens familiaux, linguistiques et culturels, à un financement suffisant et à des conditions d'accueil satisfaisantes dans des centres d'accueil ouverts et à la fermeture des centres de rétention. »

Déposé par:

JOHNSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
ANAGNOSTOPOULOU Athanasia, Grèce, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
KASIMATI Eirini, Grèce, GUE
KATRIVANOU Vasiliki, Grèce, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
VALEN Snorre Serigstad, Norvège, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VITSAS Dimitris, Grèce, GUE

1. 2015 - Quatrième partie de session

